

Séance ordinaire du 13 juin 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°13062023D02_4

Objet : Affaires générales – Présentation et approbation du projet de rénovation du système de vidéo protection de l'école de Francin.

Date de la convocation et de l'affichage : le 7 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine		X		CHAPUIS Patrick
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly		X		BAZIN Jean-Jacques
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger			X	
DUCRET Régine	X			
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah	X			
AVILA Mylène		X		VILLAND Franck
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230613-13062023D-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves		X		GARLATTI Ghislain

A été nommée secrétaire de séance : BORDON Francine.

VU l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Franck VILLAND, Maire

Exposé des motifs : en 2021 la collectivité a sollicité le référent sûreté de la Gendarmerie de la Savoie pour la réalisation d'un diagnostic de sûreté de vidéoprotection. Ce diagnostic a été conduit au premier trimestre 2021 et a donné lieu à un rapport. Tenant compte des observations de ce rapport, la collectivité souhaite réimplanter un système de vidéoprotection dans le secteur du groupe scolaire de la commune déléguée de Francin. Pour rappel, 3 caméras avaient été installées dans ce secteur en 2009 (peu après la construction du groupe scolaire en 2007), elles ne sont plus en fonctionnement depuis 2014. Pour autant ce site, situé légèrement à l'écart des habitations et proche du city stade de la commune déléguée de Francin, est sujet à de fréquentes dégradations et petits actes de délinquance (dégradation du mobilier urbain alentour, trafics divers, tentatives d'intrusion dans la chaufferie du bâtiment, etc.).

Le projet envisagé consiste donc en l'implantation d'un dispositif rénové plus pertinent que celui installé en 2009 avec l'installation de trois nouvelles caméras :

- **Caméra n°1** : cette caméra 180° sera installée sous le porche de l'école permettant de couvrir les deux entrées de l'établissement (entrée de l'école primaire et entrée de l'école maternelle).
- **Caméra n°2** : la caméra sera implantée au niveau de la chaufferie du bâtiment permettant de couvrir ce point d'accès fréquemment vandalisé.
- **Caméra n°3** : Cette caméra 4 focales sera installée sur le candélabre situé à l'entrée du parking. Ses quatre points de vue permettront une couverture optimale de la zone en filmant :
 - o La totalité du parking du groupe scolaire,
 - o Les entrées de l'établissement (ce faisant elle assure une double protection en complément de la caméra n°1)
 - o La voie publique (rue de Belledonne, seul accès routier au groupe scolaire)

Les images seront stockées sur un serveur installé dans un local dédié et sécurisé au sein du groupe scolaire. Ce local ne sera accessible qu'aux seules personnes dûment habilitées par le Maire.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 13 037.48€ HT soit 15 644.98€TTC. Pour la réalisation de ces travaux la collectivité sollicite auprès de l'Etat, au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), une subvention la plus élevée possible (soit 80% du coût de l'opération).

Le plan de financement envisagé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réimplantation d'un système de vidéoprotection à 3 caméras -secteur groupe scolaire de Francin	13 037.48 €	FIPD	10 429.98 €
		Autofinancement	2 607.50 €
TOTAL	13 037.48 €	TOTAL	13 037.48 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de réimplantation d'un dispositif de vidéoprotection dans le secteur du groupe scolaire de Francin,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de cette opération d'un montant de 13 037.48 €HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel faisant apparaître la participation financière sollicitée auprès de l'Etat au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et l'autofinancement de la commune,

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230613-1306203D-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2023

- **DEMANDE** à l'Etat, au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, le versement d'une subvention à hauteur de 80% du coût de l'opération,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer les documents correspondants.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 13 juin 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 15 juin 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 14 juin 2023.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Francine BORDON

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230613-13062023D-DE
Date de réception préfecture : 14/06/2023